



# AFFAIRES

**PARTYS DE BUREAU**  
FÊTER EN TEMPS D'AUSTÉRITÉ  
PAGE 2



## Des fraudeurs sophistiqués à l'assaut de Québec inc.

Une vague de fraudes ciblant de grandes entreprises, qui semble avoir pris naissance en France en 2010, a commencé à déferler sur le Québec en juillet dernier. Les victimes: des entreprises de moyenne à grande taille, qui peuvent y laisser des millions. À LIRE EN PAGE 3



ILLUSTRATION LA PRESSE



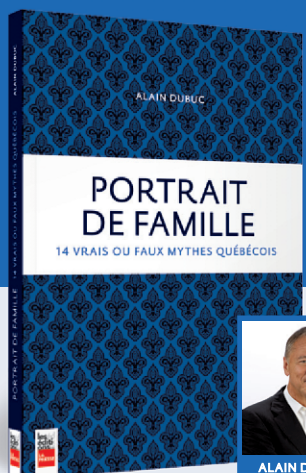
**DOMOTIQUE**  
FAIRE SIMPLE, VERSION  
HAUT DE GAMME  
PAGE 2

François Bérubé, copropriétaire d'Environnement Électronique PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE



**MARCHÉ DU TRAVAIL**  
FAIRE PLUS... POUR  
MOINS  
PAGE 5

PHOTO ASSOCIATED PRESS



## LES QUÉBÉCOIS SONT-ILS RICHES? VRAI OU FAUX?

14 MYTHES QUÉBÉCOIS SOUS LA LOUPE



Offert en librairie ou sur  
editionslapresse.ca

Aussi en format PDF et E-pub



## LA PRESSE AFFAIRES

## VIE AU TRAVAIL

## Fêter en temps d'austérité

ISABELLE MASSÉ

C'est dans l'air du temps. Aux États-Unis, l'entreprise Staples a mis en place, pour une deuxième année, son Conseil des Fêtes («Staples Holiday Council»). Celui-ci permet d'avoir des idées-cadeaux à prix réduit, propose des choix éclairés en matière de présents, mais aussi offre des conseils pour économiser lors de l'organisation des célébrations des Fêtes.

On parle ici des festivités familiales. Mais le désir d'en avoir plus pour son argent se reflète aussi en entreprise quand vient le temps de planifier l'incontournable *party* de Noël. Les hôtels, organisateurs d'événements et traiteurs le ressentent depuis deux ans. «Plusieurs clients ont coupé de 10 % à 20 % leur budget du temps des Fêtes», estime Paule Labelle, associée de l'entreprise événementielle Cava Rose.

«Les budgets stagnent ou diminuent, mais pour les mêmes besoins», confirme Bruno Schneider, directeur des ventes d'Avocado.

Le traiteur doit désormais faire des pirouettes pour satisfaire ses clients. «Ce n'est pas facile, dit Bruno Schneider. On le ressent au quotidien, à cause de l'augmentation du prix de la nourriture. Nous écopons sur les marges. Il faut faire preuve de créativité. On utilise notre pouvoir de persuasion auprès de nos partenaires réguliers: maisons de vin, locataires de salles... On priorise aussi les PME et jeunes entreprises, qui ont des prix plus abordables.»

## Moins de luxe

Les profits d'Avocado ont baissé de 5 % en deux ans. «C'est beaucoup, car on fait partie de l'industrie de la restauration, où les marges ne sont pas grandes», souligne Bruno Schneider.

Du côté de l'hôtel Le Saint-Sulpice de Montréal, on constate que les clients sont



PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

Une bonne façon pour les entreprises d'éviter le gaspillage et de diminuer les coûts d'une fête de Noël est d'offrir une station de desserts plutôt que des desserts individuels que plusieurs personnes ne mangent pas.

moins avides de petits luxes et de fla-fla, par exemple. Et le vin choisi se vend à un prix plus raisonnable. «Parfois, on investit nous-mêmes dans

clients, mais il faut travailler plus fort qu'avant. Ça nous oblige à nous renouveler.»

L'austérité a, en effet, forcé le traiteur à revoir ses propo-

que jamais pour mandat de trouver des solutions miracles pour leurs clients. «En période d'austérité, le défi est aussi de gérer les perceptions,

«On reçoit plus de demandes pour des dîners de Noël. C'est totalement un autre service. Le client ne paye alors que pour le repas et la livraison, soit de 15 \$ à 25 \$ par employé au lieu de 250 \$.» — Bruno Schneider, directeur des ventes du traiteur Avocado

les éléments décoratifs, le concept et la main-d'œuvre pour la logistique, ajoute Bruno Schneider. On se prête au jeu, car on veut garder nos clients. C'est difficile dans notre milieu d'avoir des clients fidèles.»

«Tout le monde a un peu moins de sous et ça a un impact, affirme aussi David Carrier, président d'Agnus Dei. On a une bonne base de

situations alimentaires et ses présentations. «On a conçu une quinzaine de stations interactives, explique David Carrier. C'est une vraie tendance. La station ajoute au décor et fait baisser le prix par personne, car il n'y a ni table ni assiette. C'est un "wow!" assuré, et pas juste alimentaire! Et ça réduit de 25 % le budget.»

Les traiteurs et organisateurs d'événements ont plus

note Paule Labelle. Un cocktail dînatoire ne coûte pas forcément moins cher, mais la perception, c'est que ça coûte moins cher!»

## DJ et plat végété

On suggère aux entreprises des menus avec moins de viande, un divertissement musical avec DJ plutôt que des musiciens ou encore l'achat d'alcool à l'interne. «On reçoit

par ailleurs plus de demandes pour des dîners de Noël, note Bruno Schneider. C'est totalement un autre service. Le client ne paye alors que pour le repas et la livraison, soit de 15 \$ à 25 \$ par employé au lieu de 250 \$.»

«Au lieu d'avoir un dessert à la table, on fait une station de beignes, dit aussi Paule Labelle. Ça fait cool et ça coûte beaucoup moins cher qu'une pâtisserie à 8,50 \$. C'est d'ailleurs un des gros gaspillages des *partys*, car les gens ne mangent plus de desserts.»

Coupe ultime: et si l'entreprise n'organisait tout simplement pas de *party* de Noël? «Une entreprise coupe en général le superflu et certains autres événements dans l'année, dit Paule Labelle. Mais elle garde Noël à l'agenda, car c'est une façon de remercier ses employés pour le travail de la dernière année.»

## TRUCS POUR RÉDUIRE LES DÉPENSES DES PARTYS DE BUREAU

> Célébrer dans les bureaux de l'entreprise.

> Servir moins de viande.

> S'occuper d'acheter l'alcool.

> Proposer un cocktail signature plutôt qu'une sélection de vins et cocktails en apéro.

> Engager un DJ plutôt qu'un groupe de musiciens.

> Proposer une station de desserts plutôt que des pâtisseries destinées à l'ensemble des convives.

> Opter pour un dîner du temps des Fêtes plutôt qu'un souper.

## DOMOTIQUE

## Faire simple, version haut de gamme

KARIM BENESEAIEH  
PME

Oubliez les petits modules branchés dans la prise de courant pour éteindre les lumières. Chez Environnement Électronique, une PME montréalaise spécialisée dans la domotique haut de gamme, on a un principe de base: en montrer le moins possible.

«On s'assure qu'il n'y a pas trop d'acné murale», résume en riant François Bérubé, copropriétaire de l'entreprise. Cet automne, Environnement Électronique a eu la surprise d'être primée par le leader international en domotique, Lutron, lors d'un événement au Colorado. La PME de 25 employés est devenue le 16<sup>e</sup> membre du prestigieux Panthéon Lutron, «le meilleur des meilleurs de cette industrie», affirme l'entreprise américaine.

Ce qu'offre Environnement Électronique à ses clients a de quoi faire rêver — quand on a les moyens de ces installations, dont le coût se calcule généralement en centaines de milliers de dollars. Leurs plus gros projets frisaient les 2 millions de dollars, pour deux clients à Terre-Neuve et Mont-Tremblant. «On a fait des projets assez spectaculaires un peu partout, jusqu'aux Caraïbes, précise M. Bérubé. On en a eu quelques-uns à 1 million à Montréal, de gens dont vous connaissez les noms.»

## Des architectes

Tout commence par des plans établissant avec précision le filage, les commutateurs, les systèmes de contrôle et les appareils souhaités. Pour faire quoi? La réponse



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE

Environnement Électronique, l'entreprise de François Bérubé, permet à ses clients de contrôler «tout ce qu'on peut rêver de contrôler» dans une maison.

est beaucoup trop longue pour être rapportée en un article. «On peut tout faire, allumer plein de choses, contrôler tout

composantes électroniques». «Souvent, on associe la domotique à toutes sortes de bébelles, dit-il. Nous, on est

ou le déclenchement des appareils ménagers.

«Ce qui est le plus simple est souvent ce qui marche le

«Souvent, on associe la domotique à toutes sortes de bébelles. Nous, on est des intégrateurs de systèmes, on intègre les produits les uns avec les autres.»

— François Bérubé, copropriétaire d'Environnement Électronique

ce qu'on peut rêver de contrôler, dit M. Bérubé. La question est plutôt: qu'est-ce qu'on devrait faire, et que va-t-on utiliser?»

Plutôt que de se dire spécialistes en domotique, «un terme galvaudé», selon le copropriétaire, les employés de son entreprise se décrivent comme des «architectes des

des intégrateurs de systèmes, on intègre les produits les uns avec les autres.»

Il n'y a pratiquement aucun domaine qu'ils ne peuvent pas automatiser, du choix des films et de la musique selon plusieurs profils des usagers de la maison à l'éclairage, en passant par les stores motorisés, la surveillance par caméra

mieux, dit-il. Pour le client, ça se résume à appuyer sur un bouton.»

## 40 projets par année

Le secret, c'est que le client ne se doute en général même pas de toute l'infrastructure de fils, de capteurs et de contrôleurs que sa maison abrite. Après avoir établi les plans,

Environnement Électronique recrute ses propres sous-traitants pour mener le chantier à terme. Tout doit être discret, jusqu'aux prises de courant, dont le matériau se mêle à la texture des murs.

Des projets d'envergure, Environnement Électronique en réalise une quarantaine par année, pour un chiffre d'affaires «entre 5 et 8 millions». «Ça va assez bien, parce que ce qu'on fait est assez spécialisé, dit le copropriétaire. De toute façon, je ne suis pas vraiment *drivé* par le profit. Je veux m'assurer que le client ait le bon système.»

## DES PRIX SELON LES ENVIES

Voici quelques exemples du très large éventail de prix offert aux clients d'Environnement Électronique. «Des gens qui vont dépenser entre 100 et 150 000 \$, c'est assez commun pour nous, dit François Bérubé. Le système de base revient entre 10 et 15 \$ le pied carré.»

**Contrôle d'éclairage:** à partir de 4000 \$, jusqu'à 100 000 \$

**Store motorisé:** à partir de 500 \$, jusqu'à 1500 \$ par fenêtre

**Distribution du signal vidéo:** de 4000 \$ à 30 000 \$

**Gestion de la température:** à partir de 500 \$

**Système audio:** de 500 \$ à plusieurs dizaines de milliers de dollars

# Des fraudes de haute voltige

Des arnaqueurs étrangers ont réussi à soutirer des millions à des entreprises québécoises

JEAN-FRANÇOIS CODÈRE

Des fraudeurs manifestement basés à l'étranger ont commencé, au cours des derniers mois, à cibler les entreprises québécoises avec une arnaque qui, de l'avis de tous les témoins et victimes interrogés, est « très bien faite ».

Depuis juillet dernier, la Sûreté du Québec a recensé 19 cas d'« escroquerie au chef d'entreprise ». Les trois qui ont fonctionné ont rapporté un total de 7,5 millions de dollars aux fraudeurs, dont l'un aurait vu transiter près de 5 millions. Seize autres cas, interceptés à temps, ciblaient un total d'environ 5,5 millions.

À elle seule, la police de Québec a indiqué à *La Presse* qu'elle fait face à six cas depuis le début de novembre.

Les fraudeurs, vraisemblablement étrangers, misent principalement sur « l'ingénierie sociale ». Ils amassent d'abord une foule de renseignements sur la façon de fonctionner de l'entreprise avant de cibler un employé en particulier qui peut autoriser des transferts de fonds.

« Il reçoit un courriel au nom du président de l'entreprise, qui dit quelque chose comme : "Je suis à l'étranger présentement, mais je suis en train de finaliser une entente et j'aurais besoin de faire transférer, par exemple, 1,2 million de dollars vers tel compte. L'avocat de la compagnie va



PHOTO SIMON SÉGUIN-BERTRAND, ARCHIVES LE DROIT

Les fraudeurs commencent par amasser de l'information sur un employé, en appelant parfois simplement à la réception, puis ils contactent l'employé ciblé par courriel.

vous appeler pour finaliser les choses », explique Richard Gauthier, capitaine responsable du service des enquêtes

étranger – asiatique, par exemple. L'opération pourrait paraître suspecte, mais le président déclare justement

un court laps de temps, le jour même ou le lendemain.

« Évidemment, comme on dit que le président est

« [L'employé ciblé] reçoit un courriel au nom du président de l'entreprise, qui dit quelque chose comme : "Je suis à l'étranger présentement, mais je suis en train de finaliser une entente et j'aurais besoin de faire transférer, par exemple, 1,2 million de dollars vers tel compte." » — Richard Gauthier, capitaine responsable du service des enquêtes sur les crimes électroniques à la Sûreté du Québec

sur les crimes électroniques à la Sûreté du Québec.

Le virement doit s'effectuer vers un compte bancaire

qu'il se trouve dans cette zone.

On insiste aussi généralement pour régler l'affaire dans

à l'étranger, si l'employé le croise au dîner, ça ne fonctionnera pas. C'est fait très vite et c'est très bien fait. »

## Grandes entreprises

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles on cible de plus grandes entreprises, où les niveaux hiérarchiques sont plus nombreux et où le comptable peut n'avoir jamais ou très rarement rencontré le patron, note M. Gauthier.

Il y a aussi une question de ressources.

« Ce type de fraude vise en général les entreprises de moyenne ou de grande envergure. C'est pourquoi les montants sont élevés. Ils ne feront pas tout ce processus-là pour une fraude de 20 000 \$, parce que s'ils en font trop en peu de temps, les gens vont se poser des questions. D'ailleurs, l'efficacité commence déjà à diminuer. Il y a encore des tentatives, mais ça ne fonctionne plus. Le mot se passe. »

Même si cette vague frappe la France depuis déjà quelques années, rien ne permet pour l'instant d'associer les épisodes survenus ici à ceux vécus dans l'Hexagone, selon M. Gauthier. Au téléphone, admet-il toutefois, les fraudeurs ont « un accent », pas nécessairement français, mais pas québécois non plus.

Aucune arrestation n'a encore été effectuée et les dossiers ne s'annoncent pas simples, reconnaît l'enquêteur.

« Une fois que l'argent est rendu à l'étranger, ce n'est pas impossible de le récupérer, mais presque. »



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Quand une responsable du service de la comptabilité d'Alithya a reçu des courriels qui semblaient provenir du PDG Paul Raymond (photo), l'arnaque semblait si vraisemblable qu'elle a failli coûter 500 000 \$ à l'entreprise.

## À deux doigts de laisser filer un demi-million

JEAN-FRANÇOIS CODÈRE

Un petit doute, une dernière vérification. C'est tout ce qui a séparé Alithya, une firme de consultation informatique de 500 employés établie à Québec, d'une fraude qui l'aurait détournée de près de 500 000 \$.

La firme est apparemment l'une des rares à avoir réussi à intercepter à temps les fonds qui étaient destinés aux fraudeurs. Selon son PDG, Paul Raymond, l'argent était encore dans un compte transitoire à Hong Kong quand l'alerte a été donnée.

Lesdits fraudeurs « sont habiles », constate aujourd'hui M. Raymond, qui a accepté de partager son histoire afin d'éviter que d'autres ne se fassent prendre au piège.

« Ils ont commencé par identifier des personnes-clés en appelant à la réception et en demandant, par exemple, qui s'occupait des comptes recevables », explique-t-il.

Quand les criminels ont su qui cibler – une responsable du service de la comptabilité –, ils lui ont envoyé des courriels qui semblaient provenir... de M. Raymond lui-même.

« Ça lui disait que l'on travaillait sur une acquisition, qu'elle devait rester discrète et préparer un transfert de fonds. »

On invitait l'employée en question à communiquer avec un cabinet d'avocats établi en France. Ce cabinet, Lefèvre Pelletier & associés, existe bel et bien, mais n'est pas impliqué

dans le coup. Il a même dû publier une notice sur son site internet pour prévenir la menace.

« Ces e-mails qui proviennent de messageries privées cherchent à obtenir de manière abusive la remise de sommes d'argent et demandent généralement un transfert de fonds dans le cadre d'opérations prétendument confidentielles [OPA] qui seraient particulièrement urgentes, écrit-on. [...] Ces e-mails sont frauduleux ;

« Ils ont commencé par identifier des personnes-clés en appelant à la réception et en demandant, par exemple, qui s'occupait des comptes recevables. » — Paul Raymond, PDG d'Alithya

ils ne proviennent pas du cabinet Lefèvre Pelletier & associés, Avocats/LPA et doivent être supprimés. »

Des communications téléphoniques, au cours desquelles les fraudeurs se faisaient passer pour des mandataires de ce cabinet d'avocats, ont même été acheminées. Ce n'est finalement qu'au moment où elle autorisait le transfert que l'employée a eu un doute.

« Elle a eu la présence d'esprit de communiquer avec moi à ce moment. Je crois qu'elle

s'est dit que je n'aimais généralement pas régler les choses importantes par courriel. »

Les malfrats sont rusés, note M. Raymond, puisqu'ils parviennent à connaître ou estimer le montant maximal que peut manipuler l'employé ciblé sans autre autorisation.

« Dans notre cas, c'était 500 000 \$ et la somme qu'ils demandaient n'était pas beaucoup moins que ça. »

## Prévention

Depuis l'événement, M. Raymond fait tout en son pouvoir pour faire connaître l'arnaque et éviter que d'autres entreprises en soient victimes.

À l'interne, il a aussi donné de nouvelles consignes aux employés qui sont en contact avec le public par téléphone, notamment les réceptionnistes.

« Nous leur avons demandé de prendre le numéro et de dire que l'on va rappeler, tout en restant poli, si quelqu'un appelle et ne connaît pas le nom de la personne à qui il veut parler. Un peu comme dans un hôtel, où vous ne pouvez pas simplement demander le numéro de la chambre sans connaître le nom de l'occupant. Juste ça, ça devrait compliquer la tâche des fraudeurs. »

Autrement, il n'y a pas grand-chose d'autre à faire que de s'assurer que le personnel reste vigilant, croit-il.

« Le maillon faible, c'est les individus. Il n'y a rien qui peut empêcher quelqu'un qui veut faire quelque chose de le faire. »

## Même le président de la République!

### Grosse perte pour la Coop fédérée

Les corps policiers québécois refusent de confirmer les noms des sociétés victimes de telles fraudes, mais selon le réseau Argent, c'est la Coop fédérée, connue principalement pour ses filiales Olymel, Unimat et Sonic, qui serait la plus importante victime de ce type de fraude au Québec. La Coopérative aurait à elle seule ainsi été détournée d'une somme allant de 4,5 à 5 millions de dollars.

### Michelin ciblée à répétition

À la fin octobre, la société française Michelin a déposé une plainte, en France, après avoir été détournée de 1,6 million d'euros (2,3 millions de dollars).

Le processus était similaire, mais ne touchait pas le PDG de l'entreprise. Les fraudeurs se sont plutôt fait passer pour le directeur financier d'un fournisseur afin de demander à la comptabilité de l'entreprise de changer le compte vers lequel était viré le règlement de ses factures.

Selon *Le Parisien*, l'entreprise avait déjà été ciblée une vingtaine de fois pour une arnaque du genre, sans succès jusque-là.

### Jusqu'à l'Élysée!

Même l'Élysée, le bureau du président de la République française, a déjà été la cible d'une arnaque aux faux ordres de virements internationaux dès 2011. Celle-ci, qui visait une somme de 2 millions d'euros (2,9 millions de dollars), a toutefois avorté.

En août dernier, c'est le groupe d'assurances français Malakoff-Médéric qui était la cible des fraudeurs. Le haut dirigeant dont l'adresse avait été usurpée pour ce faire était nul autre que Guillaume Sarkozy, frère de l'ancien président.

### De multiples appellations

Fraude au PDG, fraude au président, arnaque aux faux ordres de virements internationaux (FOVI) ou escroquerie au chef d'entreprise, pour n'en énumérer que quelques-unes, les appellations de ce type de fraude sont nombreuses.

— Jean-François Codère



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Même l'Élysée, bureau du président français, a été ciblé par des fraudeurs, en 2011.

## LA PRESSE AFFAIRES

## TAUX D'INTÉRÊT

## La Fed prendra tout son temps



RUDY  
LE COURS  
ANALYSE

Les yeux des investisseurs et des spéculateurs se détourneront quelque peu des projections des cours de l'or noir cette semaine pour mieux analyser et soupeser l'information feutrée que livrera la Réserve fédérale mercredi.

Ce sera la première fois que ses douze présidents régionaux ainsi que les cinq membres de son bureau des gouverneurs indiqueront où ils voient le taux directeur, ainsi que les taux de chômage et d'inflation à la fin de 2015, 2016 et 2017.

Lorsque ces 17 membres du Comité de politique monétaire (dont 10 ont droit de vote) ont formulé leur prévision en septembre, la médiane des résultats indiquait un taux directeur à 1,375 % à la fin 2015 et de 2,875 % à la fin 2016. Devant la presse, la présidente de la Fed, Janet Yellen, s'était efforcée d'expliquer que ces chiffres étaient des indications prospectives qu'il ne fallait interpréter ni comme un calendrier ni comme un agenda.

Le taux directeur de la Fed évolue dans une fourchette de 0 % à 0,25 % depuis décembre 2008, ou pour faire image, depuis que Barack Obama a été élu président des États-Unis.

À la différence des autres grandes banques centrales dont la politique monétaire consiste à maîtriser le rythme d'inflation autour d'une cible connue - 2 %, par exemple, au Canada -, la Fed doit aussi s'assurer de maximiser l'emploi.

Présentement, l'expansion de l'économie américaine progresse au rythme annualisé

de 3 % par année alors que le rythme de création d'emplois est le plus rapide en 13 ans, sans exercer pour autant des pressions inflationnistes menaçantes. Il faut dire que le taux d'utilisation des capacités industrielles se situe aux environs de 79 % (contre 83,4 % au Canada), ce qui suggère que l'économie est encore loin de son point de surchauffe.

M<sup>me</sup> Yellen a d'ailleurs rappelé le mois dernier à Paris qu'une « politique monétaire accommodante reste nécessaire compte tenu de la lenteur et de l'irrégularité de la reprise actuelle ». Elle soulignait ainsi que tout changement à venir du taux directeur dépendra de la qualité des indicateurs économiques.

En octobre, le communiqué de la Fed avait d'ailleurs reconduit la formule selon laquelle le degré exceptionnel de détente monétaire allait se poursuivre « pendant une période considérable », tout en annonçant la fin de la troisième ronde de détente quantitative durant laquelle le bilan de la Fed s'est gonflé de quelque 1600 milliards.

*À la différence des autres grandes banques centrales dont la politique monétaire consiste à maîtriser le rythme d'inflation autour d'une cible connue, la Fed doit aussi s'assurer de maximiser l'emploi.*

Lors de son passage à Montréal le mois dernier, le prédécesseur de M<sup>me</sup> Yellen, Ben S. Bernanke, avait pour sa part noté que ce ne sont pas des pressions inflationnistes



PHOTO AFP

La présidente de la Fed, Janet Yellen, a d'ailleurs rappelé le mois dernier à Paris qu'une « politique monétaire accommodante reste nécessaire compte tenu de la lenteur et de l'irrégularité de la reprise actuelle ».

dont les États-Unis doivent se méfier, mais des risques de déflation.

Si la chose paraît évidente au Japon ou dans la zone euro, elle fait débat au sein de la Fed.

L'utilisation de la formule « période considérable » avait entraîné deux votes

étonnants que M<sup>me</sup> Yellen n'obtienne pas l'unanimité mercredi, surtout si on observe peu de changements dans les résultats médians des prévisions.

En revanche, le communiqué devra refléter l'amélioration de l'économie américaine, y compris dans ses poches

croissance, même si elle fait du tort à l'économie régionale du Dakota-du-Nord, où les roches schisteuses ont provoqué une ruée vers l'or noir au début de la décennie.

Il faudra observer comment les marchés interpréteront la nouvelle tournure que pourrait forger la Fed pour remplacer l'expression litigieuse qui perd de son sens à mesure que le temps file.

Quelle qu'elle soit, il ne faudrait pas en conclure que la Fed est prête à serrer la vis prochainement.

Quand elle s'y résignera, sans doute l'an prochain, ce sera à très petits pas. L'exemple récent de la Suède qui a agi trop tôt, trop fort et entraîné une menaçante désinflation agira comme un garde-fou.

Comme le veut le dicton : lentement, c'est plus plaisant.

**AFFAIRES**  
700

**715 FINANCEMENT**

ArgentDirect.com - Prêt de 750 \$ en 1 h.  
Sans enquête de crédit : 1 855 514-8446

**AVIS**  
800

**850 AVIS DE DISSOLUTION  
CHANGEMENT DE NOM**

**PRENEZ AVIS** que Jennifer Stéphanie Bourdages, dont l'adresse est le 5023 avenue De Lorimier, Montréal, Québec H2H 2B9 présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de **SARA-JANE MAC NEIL** en celui de **SARA-JANE BOURDAGES MAC NEIL** et de **LIAM MAC NEIL** en celui de **LIAM BOURDAGES MAC NEIL**.

**AVIS**  
Nos annonceurs sont priés de vérifier la teneur de leurs annonces lors de leur première parution. Advenant qu'une annonce soit reproduite incorrectement, l'annonceur doit en aviser aussitôt. La Presse qui convient de publier dans la prochaine édition du journal une version corrigée de celle-ci.  
Toute erreur ou plainte visant la teneur d'une annonce doit être signalée le jour de sa parution avant 17 h, pour fins de correction lors de la prochaine édition du journal. De même, en cas d'annulation d'une annonce, l'avis à cette fin doit être donné avant 17 h, le jour qui précède sa parution. Dans tous les cas, il suffit de composer le (514) 987-VENDU.

**AVIS**  
800

**801 AVIS LÉGAUX**

**CANADA  
TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE**  
(Greffes de la cour du Québec)  
**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**  
No : 500-53-000395-135  
**COMMISSION DES DROITS DE LA  
PERSONNE ET DES DROITS DE LA  
JEUNESSE**  
(pour MYRTLE PEART)  
Demanderesse  
c.  
ROBERT THOMAS  
Défendeur  
et  
**CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**  
Tuteur de Myrtle Peart  
et  
**MYRTLE PEART**  
Partie victime  
**AVIS À ROBERT THOMAS**  
Soyez avisé, en vertu de l'article 120 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, que la demande de la COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE c. ROBERT THOMAS sera entendue par le Tribunal des droits de la personne le 16 février 2015 au Palais de justice de Montréal, rue Notre-Dame Est, salle 13.04, 9h 30. À défaut de vous présenter le jour de l'audition, un jugement pourra être rendu par défaut contre vous. Ce jugement sera déposé au greffe de la Cour du Québec, conformément à l'article 123 C.p.c.  
**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**  
Montréal, le 15 décembre 2014  
JULIANA DALIA  
Greffière du Tribunal des droits de la personne

## TRANSACTIONS D'INITIÉS

## Ventes chez Dollarama et à la Banque Nationale

RICHARD DUFOUR

Des initiés du Québec ont encore réalisé des transactions à coups de millions dans les derniers jours, notamment chez Dollarama et à la Banque Nationale. Un initié est une personne susceptible d'obtenir au sujet d'une entreprise des renseignements importants auxquels le public n'a pas accès. Voici quelques transactions qui ont retenu notre attention.

## L'«ACHETEUR» VEND CHEZ DOLLARAMA

Un membre de la haute direction de Dollarama vient de vendre pour 4 millions de dollars d'actions du détaillant montréalais. Geoffrey Robillard, vice-président de la division des importations, a vendu mardi et mercredi 76 000 actions à des prix variant de 54,02 \$ à 54,50 \$. Dans ses fonctions, Geoffrey Robillard exerce en quelque sorte le rôle de responsable des achats chez Dollarama, un poste clé dans le commerce de détail. Il a d'ailleurs été le dirigeant le mieux payé de l'entreprise au cours de la dernière année (après le chef de la direction, Larry Rossy) avec une rémunération totale de 3 millions. Le titre de Dollarama grimpe en flèche depuis son inscription en Bourse en 2009.

## UN PATRON DE LA BANQUE NATIONALE EXERCE DES OPTIONS

Un dirigeant de la Banque Nationale vient de liquider pour 1,5 million de dollars d'actions obtenues à la suite de levées d'options. Ricardo Pascoe a exercé 32 000 options lundi pour acheter des actions au prix de 24,10 \$ et les revendre à 48,78 \$ le même jour. Il occupe le poste de premier vice-président à la direction, marchés financiers, où il est

**Un membre de la haute direction de Dollarama vient de vendre pour 4 millions de dollars d'actions du détaillant montréalais.**

responsable des services bancaires de gros. La Banque Nationale a dévoilé au début décembre des résultats trimestriels conformes aux attentes et haussé son dividende pour la troisième fois cette année.

## UN VENDEUR CHEZ MTY

Un des cinq membres du conseil d'administration du Groupe MTY vient de vendre pour près de 450 000 \$ d'actions du spécialiste montréalais de la restauration rapide. Dickie Orr, qui possède près d'une trentaine d'années d'expérience en tant que conseiller en placements, a vendu 12 500 actions au cours des deux premières semaines de décembre à des prix variant de 34,10 \$ à 34,53 \$. Il avait acheté pour

près de 600 000 \$ d'actions en juin, alors que le titre valait 29 \$. Aujourd'hui retraité, Dickie Orr a auparavant été conseiller en placements chez Canaccord de 1989 à 2010. Il est membre du conseil d'administration de MTY depuis trois ans et détient encore environ 130 000 actions de l'exploitant des enseignes Sushi Shop, Thai Express et Valentine.

## LE FONDATEUR D'INTERTAPE VEND DES ACTIONS

Le fondateur et ex-PDG d'Intertape Polymer a vendu cette semaine pour plus de 240 000 \$ d'actions du fabricant montréalais de produits d'emballage. Melbourne Yull a cédé lundi 12 300 actions au prix de 19,65 \$. Cette transaction survient après des ventes d'actions effectuées en novembre par le président du conseil d'administration et un autre membre du conseil. L'entreprise vient de réaliser un important redressement de ses activités et la valeur du titre en Bourse n'a pas été aussi élevée depuis une dizaine d'années.

## UN ADMINISTRATEUR CÈDE DES ACTIONS DE PROMETIC

Un membre du conseil d'administration de Prometic vient de vendre pour près de 140 000 \$ d'actions de la petite pharmaceutique de Laval. Paul Mesburis, comptable agréé de formation, a cédé un bloc de 69 000 actions au prix de 2 \$ et 2,01 \$ le 5 décembre. Le titre, qui ne valait presque plus rien en Bourse après la crise financière, a explosé au cours des deux dernières années. Cette année seulement, l'action montre une appréciation d'environ 110 %.

## SUDOKU

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations : [www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com) ou écrivez-nous à [info@les-mordus.com](mailto:info@les-mordus.com)

9	6	3	5		
		4		9	
	8	9			7
				2	8
	6	7		3	4
		3	5		
7	4	5	2		
2			1		9

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

## Solution du dernier sudoku

2	7	1	3	6	4	8	5	9
5	6	4	1	8	9	3	7	2
8	9	3	2	7	5	1	6	4
1	8	6	9	2	3	5	4	7
7	4	2	6	5	1	9	8	3
3	5	9	8	4	7	2	1	6
4	1	7	5	3	2	6	9	8
9	2	8	7	1	6	4	3	5
6	3	5	4	9	8	7	2	1

Niveau de difficulté : MOYEN

3072

Par Fabien Savary 3071

# Plus productifs, mais moins payés



**RICHARD DUPAUL**  
LA PLANÈTE ÉCONOMIQUE

L'année 2014 se termine sur une note plutôt déprimante pour les travailleurs du monde industrialisé. Et pour cause.

Les salaires dans les économies développées, incluant les États-Unis, le Canada et l'Europe de l'Ouest, ont essentiellement stagné en 2013 (+ 0,2 %), révèle le rapport annuel de l'Organisation internationale du travail (OIT), confirmant ainsi ce que beaucoup de travailleurs ont constaté sur leur chèque de paye.

À l'échelle planétaire, les salaires moyens en termes « réels » (en soustrayant l'inflation) grimpent 10 fois plus vite – avec un bond de 2 % l'an dernier. Preuve qu'il existe un fossé entre les économies développées et les pays émergents à ce chapitre.

En Asie, par exemple, la rémunération des travailleurs a bondi de 6 % l'an dernier, signe d'un enrichissement bien réel de la population et du rattrapage salarial en cours dans cette région.

Avec une croissance de 7,3 % en 2013 et de 9 % en 2012, la Chine gonfle la moyenne globale. De fait, sans l'Empire du Milieu, les salaires réels n'auraient augmenté que de 1 % dans le monde, relève l'OIT.

## Réduire les coûts, hausser les profits

Faut-il encore une fois blâmer les économies émergentes, dont la concurrence féroce oblige les employeurs occidentaux à restreindre (ou à réduire) les conditions de travail?

L'OIT, un organisme de l'Organisation des Nations unies, évite de trancher ce débat complexe. Une chose est certaine cependant: les travailleurs des pays développés en font plus qu'avant, ou du moins ils le font mieux... sans que leurs efforts soient récompensés.



PHOTO GREG BAKER, AGENCE FRANCE-PRESSE

En Asie, la rémunération des travailleurs a bondi de 6 % l'an dernier, signe d'un enrichissement réel de la population et du rattrapage salarial en cours dans cette région. Pendant ce temps, les salaires en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest stagnaient à + 0,2 %.

C'est du moins ce qu'on découvre en fouillant le rapport. Ainsi, la productivité du travail dans les pays développés

Autrement dit, les travailleurs sont moins bien rémunérés pour le travail additionnel accompli. Sans

faire » freinent l'économie mondiale, déplore Sandra Polaski, directrice adjointe de l'OIT.

L'indice des salaires réels n'a progressé que de 0,4 % entre 1999 et 2013, selon le rapport de l'Organisation internationale du travail, alors que la productivité augmentait de 5,4 %, soit environ 13 fois plus rapidement.

« a dépassé celle des salaires réels entre 1999 et 2013 », selon l'OIT. En économie, la productivité est définie comme le rapport, en volume, entre une production et les ressources mises en œuvre pour l'obtenir.

Ce décalage est d'ailleurs considérable: l'indice des salaires réels n'a progressé que de 0,4 % durant cette période alors que la productivité augmentait de 5,4 %, soit environ 13 fois plus rapidement.

compter qu'ils bénéficient d'une part plus petite de la croissance économique, déplore l'OIT.

## Profits non réinvestis

À cet égard, l'organisme s'inquiète de l'utilisation des profits des entreprises, qui grimpent mais qui ne sont plus réinvestis au même rythme qu'auparavant. « Ces profits que les entreprises conservent sans rien en

Dans certains cas – notamment l'Espagne, l'Italie et le Japon –, les salaires réels en 2013 étaient inférieurs à leur niveau de 2007. Le Canada affiche une croissance des salaires proche de la moyenne des pays industrialisés, indiquent les données de l'OIT.

Alors, comment faire pour améliorer le sort des travailleurs du monde développé?

## ArcelorMittal réclame 506 millions à SNC-Lavalin

LA PRESSE CANADIENNE

Une longue bataille juridique semble se profiler entre SNC-Lavalin et ArcelorMittal dans le dossier de l'expansion du complexe minier du Mont-Wright, puisque la minière, alléguant une gestion déficiente du projet, compte réclamer 506 millions à la société québécoise.

Dans une défense et demande reconventionnelle de 101 pages signifiée à SNC-Lavalin, la multinationale ArcelorMittal critique sévèrement la firme d'ingénierie montréalaise.

ArcelorMittal affirme que SNC-Lavalin a « rapidement perdu le contrôle du projet sur la Côte-Nord et failli lamentablement à son obligation de rencontrer [...] deux principaux objectifs », soit le budget ainsi que l'échéancier.

Le projet d'expansion au Mont-Wright, dont le contrat a été signé en décembre 2011, devait faire passer la production annuelle de minerai de fer du complexe de 16 à 24 millions de tonnes. D'après ArcelorMittal, le projet devait être terminé en décembre 2012 au coût de 624,19 millions.

Selon la version du géant minier, au fil du temps, les coûts ont toutefois explosé de 60 % pour atteindre 983 millions\$. De plus, la livraison s'est effectuée avec près d'une année de retard sur l'échéancier initial.

## Riposte à SNC-Lavalin

Ces reproches d'ArcelorMittal représentent une riposte à la décision de SNC-Lavalin de se tourner vers les tribunaux, l'été dernier, afin de réclamer près de 12 millions à la minière dans le cadre de ce projet livré en retard de 233 jours.

Parmi les arguments qui figurent dans sa requête déposée en Cour supérieure, la firme d'ingénierie fait entre autres valoir un manque de disponibilité dans les camps pour loger les travailleurs sur le chantier, ce qui, d'après elle, était une « responsabilité » d'ArcelorMittal.

SNC-Lavalin souligne également que des grèves de travailleurs survenues du 21 au 26 octobre 2011 ainsi que du 17 juin au 4 juillet 2013 ont aussi contribué aux retards.

Selon la firme d'ingénierie, les deux parties devaient se rencontrer en avril 2014 afin de discuter de la somme de 12 millions,

mais « ArcelorMittal a avisé SNC-Lavalin qu'elle ferait valoir une réclamation d'un montant [...] d'environ 500 millions », est-il écrit dans les documents.

« Les démarches ont pris fin et SNC-Lavalin n'a eu d'autre choix que de s'adresser (au tribunal) afin de réclamer le paiement d'un montant

d'environ 12 millions », souligne la firme d'ingénierie.

Dans sa longue riposte, ArcelorMittal s'affaire à déboulonner ces arguments et allègue que les « dépassements de coûts et d'échéanciers [...] ont été causés par la faute lourde et la grossière négligence de SNC-Lavalin dans sa gestion ».

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

**AVIS DE JUGEMENT FINAL DANS LES RECOURS COLLECTIFS :**  
1) GÉRALD LÉVEILLÉ C. AVANTAGE LINK INC. (ANCIENNEMENT CONNUE SOUS LE NOM DE JITEC INC.), BENOIT LALIBERTÉ, CIBC WORLD MARKETS INC., LVM CANADA LTÉE (ANCIENNEMENT CONNUE SOUS LE NOM DE LEDUC & ASSOCIATES SECURITIES (CANADA) LTD.), ET CANACCORD GENUITY CORPORATION (ANCIENNEMENT CONNUE SOUS LE NOM DE CANACCORD CAPITAL CORPORATION) (COLLECTIVEMENT LES « DÉFENDEURS »), COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, CAUSE NUMÉRO 500-06-000118-006; ET 2) NUTRI-MER INC. C. LES DÉFENDEURS, COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, CAUSE NUMÉRO 500-06-000189-031.  
Cet avis peut affecter vos droits. Prière de le lire attentivement.

À : a) Toute personne physique et b) toute personne morale de droit privé, société ou association (pourvu qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2002, pas plus de 50 personnes furent employées par elle par contrat, et qu'elle était en transaction à distance avec la représentante Nutri-Mer Inc.), qui, entre la période du 26 juillet 2000 et le 9 novembre 2000, a été actionnaire de Jitec Inc., (subséquentement nommée Avantage Link Inc.), que ce soit directement ou indirectement par l'entremise de fonds mutuels, et qui a subi une perte sur ses actions. Sont exclus expressément de ces groupes les Défendeurs, leurs affiliés et leurs filiales, ainsi que les administrateurs et dirigeants de ceux-ci.

### BUT DU PRÉSENT AVIS

Deux recours collectifs (les « Recours Collectifs ») ont été initiés devant la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») dans les dossiers identifiés ci-haut. Les Recours Collectifs alléguent que les membres des groupes ont subi des pertes financières sur les actions de Jitec Inc. qu'ils possédaient entre le 26 juillet 2000 et le 9 novembre 2000, en raison de la conduite alléguée des Défendeurs en lien avec le volume des transactions et le prix des actions de Jitec Inc. sur la Bourse de Montréal. Les Recours Collectifs cherchaient à obtenir des Défendeurs une compensation monétaire au nom des membres des deux groupes. Les Défendeurs ont nié toutes les allégations de négligence ou de méfait dans les Recours Collectifs, et ont nié avoir causé des dommages aux membres des groupes. Les parties ont convenu d'un règlement global des deux Recours Collectifs (le « Règlement ») aux noms des membres des deux groupes ci-haut qui ne se sont pas exclus des Recours Collectifs (les « Membres des Groupes »). Un jugement de la Cour approuvant le Règlement a été rendu par l'honorable Michel Delorme, J.C.S., le 27 octobre 2014 (le « Jugement Définitif »).

### DESCRIPTION DES GROUPES ET RÉSUMÉ DU JUGEMENT DÉFINITIF

Cet avis est donné conformément à l'article 1030 du Code de procédure civile du Québec et n'est qu'un résumé de la description des groupes et des termes du Jugement Définitif. Des copies de l'entente de Règlement intégrale et du Jugement Définitif sont disponibles sur le site Internet des Procureurs des Groupes: [www.kugler-kandestin.com](http://www.kugler-kandestin.com).

Les groupes sont ceux décrits dans le premier paragraphe du présent avis. Le Jugement Définitif a approuvé le Règlement des Recours Collectifs ci-haut. Conformément au Jugement Définitif, les Défendeurs ont contribué au paiement d'une somme globale de neuf millions huit cent cinquante mille dollars canadiens (9 850 000\$CAN) (le « Produit du Règlement ») en règlement complet et final des deux Recours Collectifs ci-haut, incluant les honoraires, taxes et déboursés, et la Cour a autorisé le paiement aux Procureurs des Groupes (« Procureurs des Groupes » désignés plus bas) et à l'Administrateur des Réclamations, et incluant tous montants dus au Fonds d'aide aux recours collectifs.

**NPT RicePoint Class Action Services Inc. agit comme Administrateur des Réclamations. L'Administrateur des Réclamations peut être rejoint au :**  
Tel : 1-866-432-5534 ; Courriel : [jitec@npricepoint.com](mailto:jitec@npricepoint.com) ; Adresse : NPT RicePoint Class Action Services Inc., Jitec Securities Litigation, C.P. 3355, London, Ontario, N6A 4K3.

Des formulaires de preuve de réclamation peuvent être obtenus de l'Administrateur des Réclamations ou des Procureurs des Groupes, ou en consultant le site internet des Procureurs des Groupes. Seuls les Membres des Groupes qui produisent un formulaire de preuve de réclamation avant la date limite du 16 mars 2015 seront admissibles à recevoir une part du montant net du Produit du Règlement. À la suite de l'acceptation de son formulaire de preuve de réclamation par l'Administrateur des Réclamations, le Membre sera payé à pro rata de sa réclamation sur le montant restant du Produit du Règlement de la manière prévue à l'entente de Règlement.

### QUITTANCE

Tous les Membres des Groupes sont réputées, en raison du Jugement Définitif, avoir accordé une quittance finale, complète, inconditionnelle et irrévocable à tous les Défendeurs et à toutes leurs filiales, sociétés membres du groupe et personnes reliées, de même qu'à leurs administrateurs, dirigeants, actionnaires, associés, employés, mandataires, agents, assureurs, successeurs, syndicats et ayants droits respectifs, à l'égard de toutes les réclamations, actions, causes d'action de quelque nature que ce soit, dommages, qu'ils soient connus ou inconnus, ou demandes ayant trait ou étant reliés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, aux faits et aux sujets abordés ou qui auraient pu être abordés dans les présents Recours Collectifs, tel que prévu à l'entente de Règlement.

### INTERPRÉTATION

En cas de conflit entre le présent avis et les modalités du Jugement Définitif, les modalités du Jugement Définitif prévaudront.

### INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

De l'information à propos du Jugement Définitif peut être obtenue au [www.kugler-kandestin.com](http://www.kugler-kandestin.com). Toute question concernant le Jugement Définitif devrait être adressée aux avocats des Membres des Groupes (les « Procureurs des Groupes ») :

Stuart Kugler,  
Gordon Kugler,  
Kugler Kandestin SENCRL  
1 Place Ville Marie, Suite 2101  
Montréal, Québec H3B 2C6

Tel : 514-878-2861  
Fax : 514-875-8424

Courriel : [skugler@kklex.com](mailto:skugler@kklex.com), [gkugler@kklex.com](mailto:gkugler@kklex.com)  
Site internet : [www.kugler-kandestin.com](http://www.kugler-kandestin.com)

Les Membres des Groupes qui désirent obtenir les conseils de leur propre conseiller juridique peuvent le faire à leurs propres frais.

## LES INÉGALITÉS PROGRESSENT

Dans les pays industrialisés, les inégalités continuent de progresser, menaçant leur économie fondée sur une classe moyenne en bonne santé. C'est ce qui ressort d'une nouvelle étude de l'OCDE, pour qui le fossé entre riches et pauvres n'a jamais été aussi grand.

L'aggravation des inégalités est révélée par le coefficient de Gini – un indicateur dont la valeur s'échelonne de « 0 », en cas d'égalité parfaite de revenu, à « 1 » si tout le revenu d'un pays allait à un seul individu.

Dans les pays de l'OCDE, le coefficient était de 0,29 au milieu des années 80. Il a augmenté à 0,32 en 2011-2012. Autrement dit, la richesse est moins bien répartie qu'il y a 30 ans.

Sa progression a été particulièrement forte (plus de 0,05 point) aux États-Unis, en Israël et en Nouvelle-Zélande. Le Canada, pour sa part, suit essentiellement la moyenne de l'OCDE.

Le problème, c'est que les inégalités ne touchent pas seulement la classe moyenne. Elles ont « une incidence négative, statistiquement significative, sur la croissance à moyen terme », soutient l'OCDE. En clair, les inégalités nuisent à l'économie mondiale. D'après ses calculs, 0,3 point de Gini en plus ferait perdre 0,35 point de croissance par an sur 25 ans. Soit une perte cumulée de 8,5 %.

Par la mise en place d'un impôt progressif, de transferts vers les ménages défavorisés, de négociations collectives et d'un salaire minimum acceptable, dit l'OIT. Mais ces instruments ne seront efficaces qu'à une condition: en offrant « un emploi productif » et « correctement rémunéré », dit l'organisme.

## Appels d'offres

### Montréal

#### Direction générale adjointe – Services institutionnels

#### Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1G6 pour :

Catégorie : Biens et services  
Appel d'offres : 14-14125  
Descriptif : A58 - Fourniture d'un tracteur utilitaire 125 HP avec essoucheuse d'arbres et équipements  
Date d'ouverture : 5 janvier 2015  
Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Eliane Clavette, agente d'approvisionnement : 514 872-1858  
Appel d'offres : 14-14001

Descriptif : SIM - T-shirts  
Date d'ouverture : 26 janvier 2015  
Dépôt de garantie : 2% (Cautionnement et/ou chèque visé)

Appel d'offres : 14-14018  
Descriptif : SIM - Manteaux de cuir  
Date d'ouverture : 26 janvier 2015  
Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Krystal Doucet, agente d'approvisionnement : 514 872-1043  
Appel d'offres : 14-14178

Descriptif : Fourniture et installation de boîtes utilitaires de type walk-in/walk around en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville  
Date d'ouverture : 26 janvier 2015

Dépôt de garantie : 2% (Cautionnement et/ou chèque visé)  
Renseignements : Renée Veillette, agente d'approvisionnement : 514 872-1057

Catégorie : Services professionnels  
Appel d'offres : 14-14066

Descriptif : Services professionnels en ingénierie, en architecture de paysage, en architecture, en éclairage d'ambiance et design industriel pour la conception du projet Promenade urbaine Fleuve/Montagne  
Date d'ouverture : 28 janvier 2015

Dépôt de garantie : Aucun  
Appel d'offres : 14-14093

Descriptif : Service professionnels en archéologiques / Projet Bonaventure  
Date d'ouverture : 28 janvier 2015

Dépôt de garantie : Aucun  
Renseignements : Claude Houle, agent d'approvisionnement : 514 872-5282

Appel d'offres : 14-14073  
Descriptif : Services professionnels pour une étude de faisabilité, proposition d'aménagement et préprogramme fonctionnels

Date d'ouverture : 19 janvier 2015  
Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Pierre L'Allier, agent d'approvisionnement : 514 872-5359

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 15 décembre 2014

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par

téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6000, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

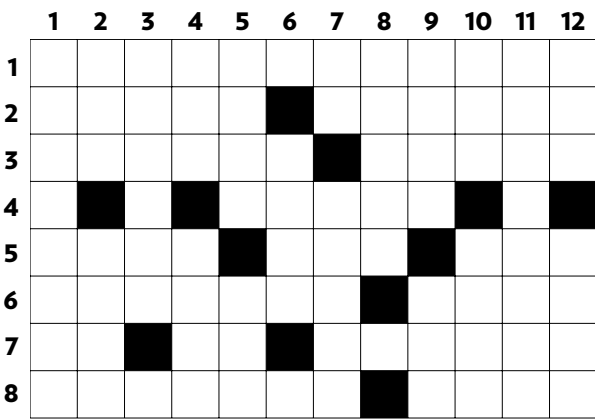
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 15 décembre 2014

Le greffier de la Ville  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

## MOTS CROISÉS JUNIOR

Du lundi au samedi  
WWW.HANNEQUART.COM



### HORIZONTALEMENT

- Qui persistent dans ce qu'ils ont entrepris.
- Aux cartes, couleur qui l'emporte sur les autres. - Chacun des spectacles d'un cirque.
- Appât artificiel attaché à un hameçon. - Prince des démons, dans la tradition chrétienne.
- Génies qui symbolisent l'air, le feu ou la terre, dans les pays du Nord.
- Qui est d'une seule couleur. - Déterminant pluriel. - Fringant.
- Rendre en moins de mots, ce qui a été dit plus

longuement. - Cachet apposé sur un passeport.

- Première note. - Après le do. - Mammifère domestique à la toison épaisse et frisée.
- Lésion douloureuse à la cheville. - La vue en est un.

### VERTICALEMENT

- Coquillage comestible vivant dans le sable.
- C'est la saison des vacances. - Tube fluorescent qui éclaire grâce à un gaz.
- Mouvement d'un bateau d'un bord sur l'autre.

- Qui a un goût acide et aigre. - Monnaie d'Autriche.
- Exister. - Très vaste étendue d'eau salée.
- Troisième personne.
- Préposition qui introduit un complément de lieu, de temps. - Exploitation agricole.
- Moyens habiles que l'on utilise pour tromper.
- Accumulation de choses en hauteur. - Aperçus.
- Dont on distingue bien les contours ou les détails. - Rapidement.
- Manquement grave à une promesse, à un engagement.
- Intensité sonore d'un appareil. - Admirateurs passionnés d'une vedette.

### SOLUTION du dernier numéro

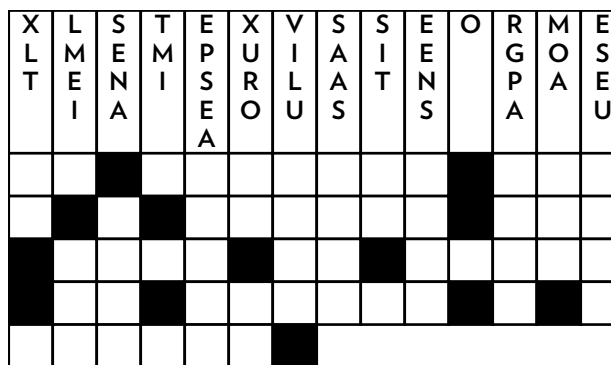
1	C	A	P	I	T	U	L	A	T	I	O	N
2	H	U	I	L	E	A	M	O	N	T		
3	A	B	C	T	O	C	M	U	E	T		
4	N	E	C	E	T	J	E	T	E	R		
5	T	P	A	R	A	D	E	I	E			
6	A	M	E	R	R	O	T	U	L	E	S	
7	G	O	U	R	D	I	N	E	T	S		
8	E	T	R	E	E	C	O	S	S	E	E	

## CITATION SECRÈTE

par Isabelle Vadeboncoeur

Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

Thème : Citation de Vincent Gury

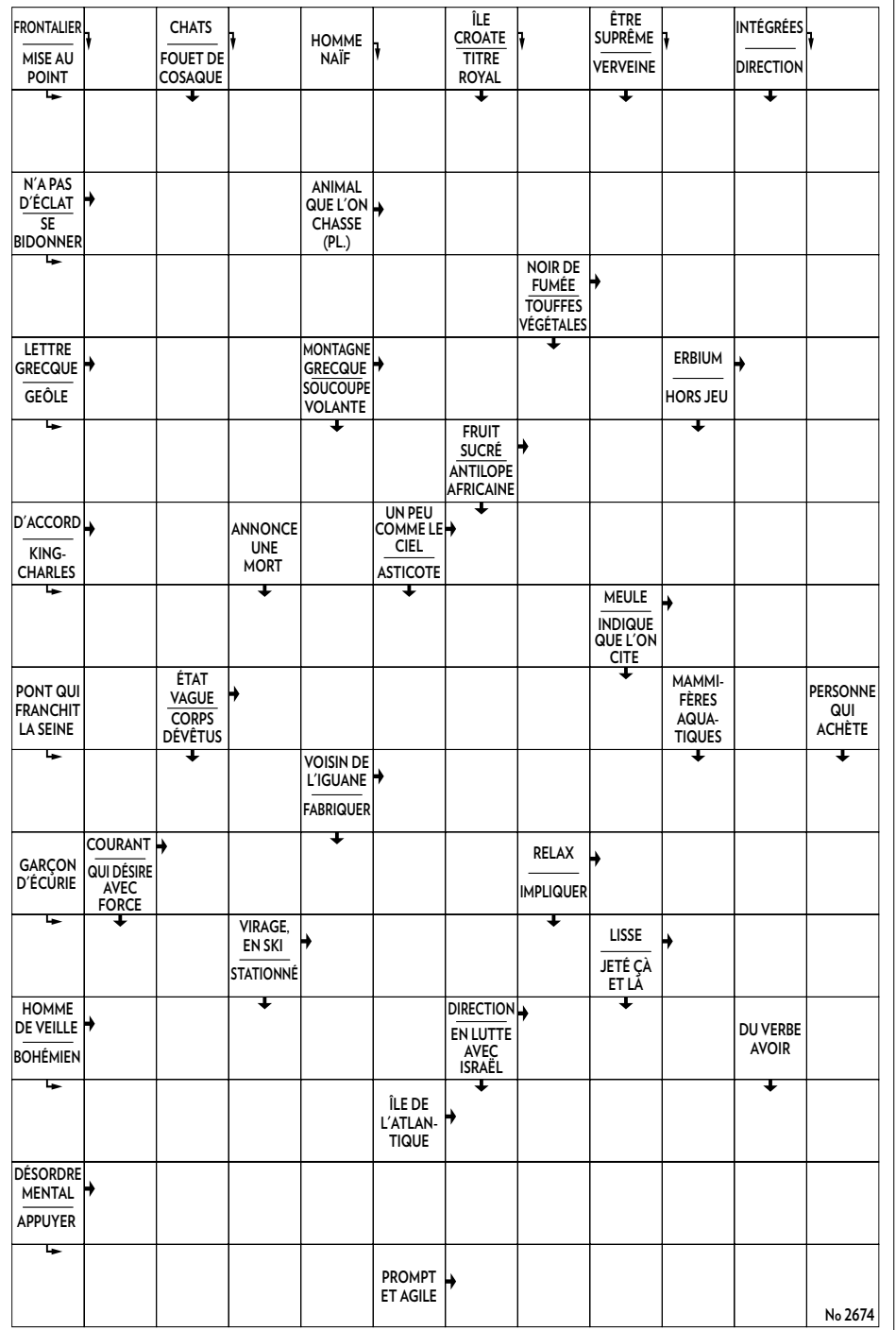


### SOLUTION du dernier numéro

Citation de Raymond Queneau : On ne peut rien dire de Dieu, même qu'il n'existe pas.

## MOTS FLÉCHÉS

15 décembre 2014



No 2674

AMUSEZ-VOUS!  
Lundi 15 décembre 2014  
LA PRESSE AFFAIRES 6

## MOTS FLÉCHÉS

Solution du dernier numéro



WWW.HANNEQUART.COM



## MOT MYSTÈRE

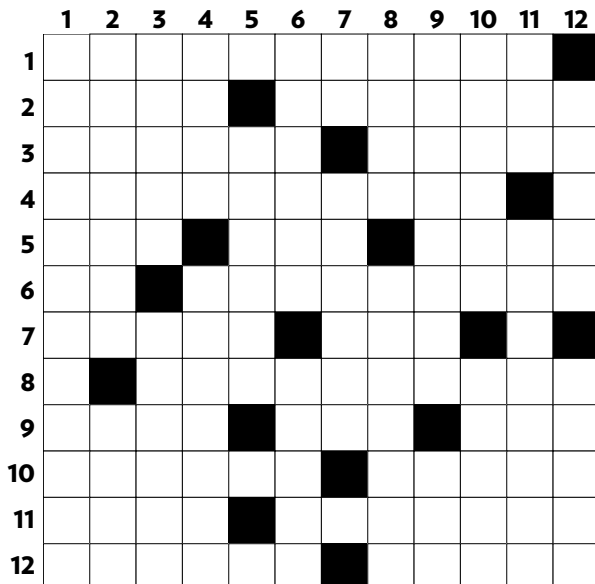
LE THEATRE | Un mot de 10 lettres

- |           |          |         |         |
|-----------|----------|---------|---------|
| ABSURDE   | DEKKER   | HEPBURN | RELACHE |
| ACTEUR    | DUMAS    | HOOFD   | RENARD  |
| ADAPTER   | DURAS    | JEU     | ROJAS   |
| APPIA     | ENTRACTE | LENZ    | ROLE    |
| ARAGON    | ETOILE   | LOUER   | ROMAINS |
| APELLANES | EXIT     | MOREAU  | RONCONI |
| AYME      | FARCE    | ODEON   | SCENE   |
| BALZAC    | FOIRE    | OLIVIER | SIMON   |
| BIZET     | FOYER    | OPHULS  | STEIN   |
| BOAL      | FRESNAY  | OTWAY   | VIAN    |
| BURTON    | GRASS    | PARADE  |         |
| CASARES   | GREEN    | PIRON   |         |
| COPEAU    | GRIL     | PLATEAU |         |
| DAISNE    | HAVEL    | RAMPE   |         |

SOLUTION du dernier numéro | EVOLUER

## MOTS CROISÉS

Du lundi au samedi  
WWW.HANNEQUART.COM



### HORIZONTALEMENT

- Action de renoncer à une procédure.
- Départ au loin - Détruisent.
- Dodu - Dessert.
- Milieu naturel.
- Catégorique - Pantois - Enduit d'huile.
- Astata - Servent à endormir les enfants.
- Arrose Grenoble - Dieu nord-germanique.
- Chaussure d'été.
- Intervalle de temps - À cet endroit - Rivière de Suisse.
- Prophète juif - Passionné.
- Patron des orfèvres - Logis.
- Assommée - Fromages blancs.

### VERTICALEMENT

- Mises en lambeaux.
- Poissons volants - Intersection conventionnelle.
- Prochainement (De ...) - Agent de renseignements.

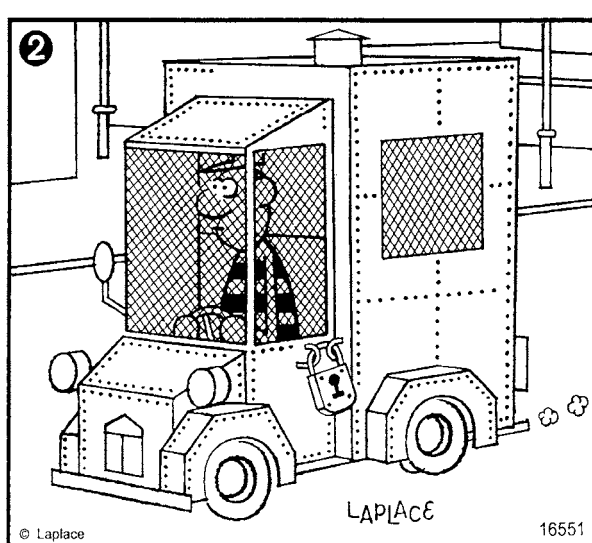
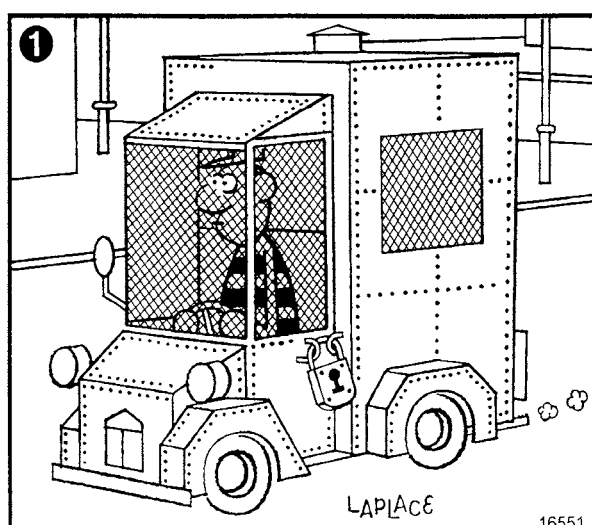
- Il y en a plusieurs en Océanie - Donnera la bière.
- Français qui étudie.
- Objet précieux - Abs-tention momentanée d'aliments.
- Arraché - Bruit d'horloge.
- Sa chenille aime la laine - Relatifs au vent.
- Devient amoureux (v. pr.) - Personne bavarde.
- Ver marin - Peser l'emballage d'une marchandise.
- Il explose - Organe végétal qui produit un liquide sucré.
- Examens - Écossais.

### SOLUTION du dernier numéro

1	G	R	A	C	I	E	U	S	E	T	E	
2	L	E	S	E	O	V	A	T	I	O	N	
3	A	V	A	N	T	S	D	A	R	N	E	
4	C	E	N	T	R	I	P	E	T	E	P	
5	T	I	C	A	U	N	E	I	N	C	A	
6	A	H	P	I	E	D	E	S	T	A	L	
7	L	E	G	A	T	A	N	E	G			
8	E	T	E	R	N	I	S	E	N	T		
9	M	I	S	E	O	T	E	C	O	U		
10	E	X	I	L	E	S	M	O	R	T	E	
11	N	I	E	L	E	M	E	R	I	T	E	
12	T	A	R	E	E	S	E	N	E	S		

## ÊTES-VOUS OBSERVATEUR?

Ces deux dessins sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux HUIT petites différences.

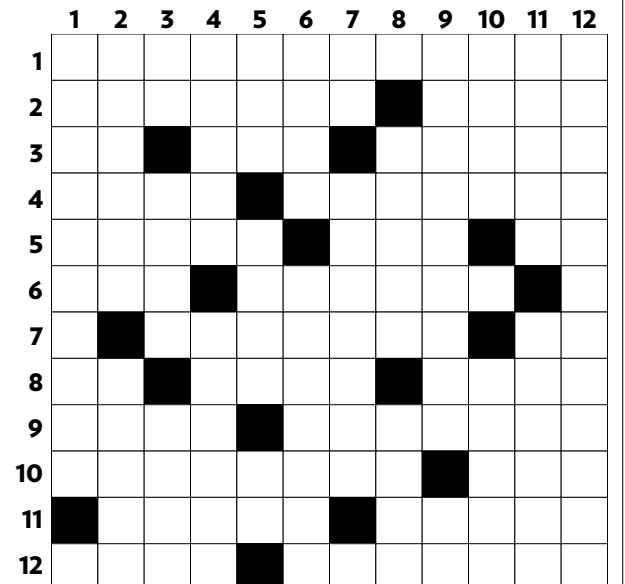


- Le haut de la portière gauche du camion.
- La portière droite de gauche.
- Forme du garde-boue avant gauche.
- Le pneu de la roue arrière.
- La plaque arrière est plus petite.
- La tourelle d'aération du toit est plus grosse.
- Un mur plus large derrière le poteau de droite.
- Bord du trottoir, derrière la poteau de gauche.

NOIINTOS

## MOTS CROISÉS PLUS

Du lundi au vendredi  
MICHEL HANNEQUART



### HORIZONTALEMENT

- Sur le point de s'écrouler.
- Barrés - Estuaire.
- Vieille langue - Liquide organique - Ville américaine.
- Collision - Qui vident.
- Chandelier - Mesure - Conjonction.
- Couvert de dunes - Fruit.
- Qui sortent de l'eau - Article.
- Ilot - Nous laisse les mains libres - Lieu de délices.
- Effusion - Se fait en frottant.
- Très excité - Le gros en fait rêver plus d'un.
- Port du Chili - Pour prendre la main.
- Ce que sait faire une moufette - Occupé indument.

- Astata - Dans la bière - Qui prend à la gorge.
- Parfums - Pierre levée.
- Invitée aux fêtes - Formule - Symbole.
- Que l'on a laissé entrer - Plantes d'ornement.
- Certains sont rouges - Il est impulsif.
- Espace blanc - On y met de la glace et une bouteille.
- Couvertes de duvets - Possessif.
- Démantèle - Permet un écoulement.
- Héraclès y tua un lion - Écouement.
- D'une humeur chagrine.

### SOLUTION du dernier numéro

1	C	O	E	U	R	A	C	O	E	U	R	
2	A	B	U	S	E	O	I	N	T	E	S	
3	C	L	E	D	I	T	E	R	I	O		
4	H	I	D	E	U	S	E	I	N	S		
5	E	G	O	V	O	R	A	C	E	S		
6	C	E	R	N	E	E	S	H	O	R	T	
7	A	S	A	T	A	T	I	U	R			
8	C	L	A	S	S	E	U	R	C	I	A	
9	H	E	L	E	S	E	U	R	A	N	I	
10	E	R	G	N	U	E	O	S	E	R		
11	O	I	E	S	N	A	U	S	E	E		
12	S	T	E	R	E	O	T	I	P	E	S	

### VERTICALEMENT

- Pour faire tomber quelqu'un.
- Couper en menus morceaux - Catastrophe.